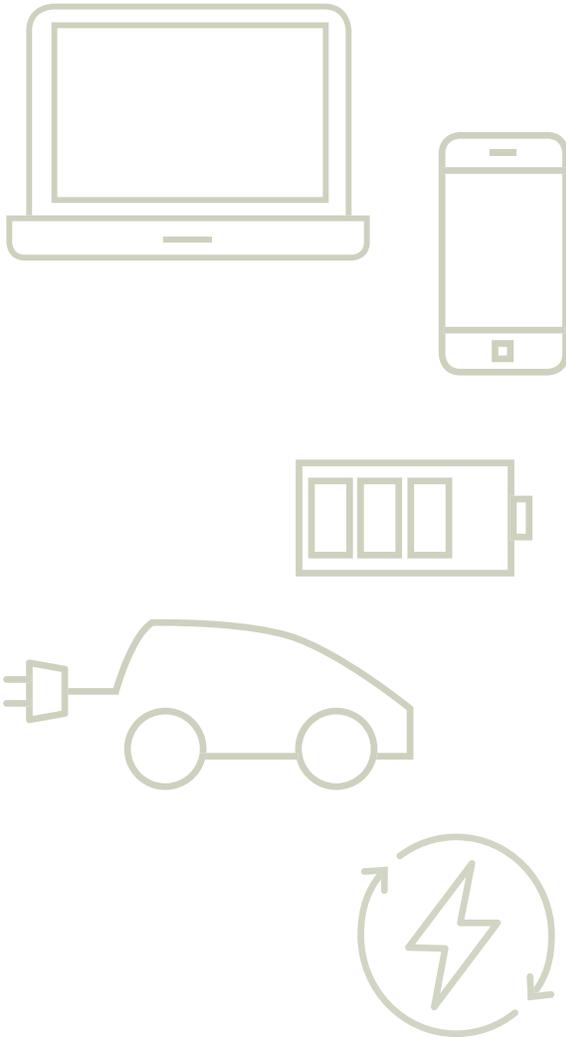


GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE POURRAIT AIDER LES CANADIENS À ATTEINDRE UN FUTUR FAIBLE EN ÉMISSIONS DE CARBONE





Grenville-sur-la-Rouge pourrait jouer un rôle de premier plan dans l'atteinte des objectifs de lutte contre les changements climatiques



Dans un monde qui doit se consacrer résolument aux énergies propres et à faibles émissions de carbone pour atteindre les objectifs liés aux changements climatiques, Grenville-sur-la-Rouge (GSLR), une municipalité d'environ 2 800 habitants, pourrait jouer un rôle de premier plan. La raison ? La présence d'un gisement de graphite de très grande pureté sur son territoire.

Le graphite est utilisé dans de nombreuses applications technologiques, comme décrit dans la vidéo de Canada Carbon¹. Le graphite est utilisé dans les batteries lithium-ion qui alimentent les véhicules électriques ou dans les téléphones intelligents, les tablettes et les micro-ordinateurs. Mais peu de gens savent que le graphite de haute pureté est un composant essentiel des petits réacteurs modulaires (PRM).²

Les petits réacteurs modulaires ont trois principaux domaines d'application :

- > La production d'électricité sur réseau, en particulier dans les provinces qui éliminent progressivement le charbon.
- > La combinaison de chaleur et d'électricité sur et hors réseau pour les industries lourdes.
- > L'électricité hors réseau, le chauffage urbain et le dessalement de l'eau dans les communautés isolées qui dépendent actuellement presque exclusivement du carburant diesel, ce qui présente diverses limitations (p. ex. : coût, émissions).

Comme indiqué dans *Un appel à l'action : Une feuille de route canadienne pour les petits réacteurs modulaires* :

« Les petits réacteurs modulaires constituent une source d'énergie sûre, propre et abordable, ouvrant la voie à un avenir résilient et sobre en carbone et procurant des avantages pour le Canada et les Canadiens. »³

Grenville-sur-la-Rouge pourrait jouer un rôle de premier plan dans la production d'énergie propre au Canada.

1 <https://www.canadacarbon.com/miller-video-fr>

2 Technical Report and Preliminary Economic Assessment for the Miller Graphite and marble Property, Grenville Township, Quebec, Canada. Tetra Tech. March 4, 2016. Page 205, section 19.1.2. <https://www.canadacarbon.com/docs/Miller-PEA.pdf>

3 Comité directeur canadien de la Feuille de route des petits réacteurs modulaires (2018). *Appel à l'action : Feuille de route des petits réacteurs modulaires*. Ottawa, ON, Canada. https://smrroadmap.ca/wp-content/uploads/2018/11/SMRroadmap_FR_nov6_Web.pdf



Créer de la richesse pour Grenville-sur-la-Rouge et la région

Grenville-sur-la-Rouge pourra utiliser la production de graphite du projet Miller pour développer son économie et celle de la région. Les communautés environnantes pourront également s'attendre à des retombées économiques importantes.

- > Selon le *Rapport technique et l'Étude économique préliminaire de la propriété de graphite et de marbre*⁴, réalisés par Canada Carbon, Grenville-sur-la-rouge et les régions avoisinantes pourraient recevoir une injection d'environ 189,7 millions de dollars dans leur économie locale, en supposant que tous les produits et services inclus dans les coûts du projet soient achetés localement.
- > On estime que le montant total des impôts à payer sur les bénéfices du projet serait de 70,5 M\$ sur une période de 18 ans.
- > Le projet créerait 58 emplois lors de la construction.
- > L'exploitation de la mine créerait plus de 100 emplois pendant 10 ans avec prolongation d'emplois pour les 8 années suivantes.
- > Environ 90 emplois indirects seraient créés pendant l'exploitation de la mine.⁵
- > Si possible, des entrepreneurs locaux seraient embauchés par Canada Carbon pendant la construction et l'exploitation de la mine.
- > Canada Carbon s'approvisionnerait auprès de marchands locaux.

La mine Miller :

- > Injectera 189,7 M\$ dans l'économie locale et régionale;
- > Versera 70,5 M\$ en taxes;
- > Créera 58 emplois durant la construction;
- > Créera plus de 100 emplois durant la vie de la mine.

À l'instar de plusieurs communautés accueillant une exploitation minière sur leur territoire, Grenville-sur-la-Rouge pourra profiter de la propriété Miller pour améliorer certaines de ses infrastructures municipales. Par exemple, Canada Carbon s'est déjà engagée à contribuer financièrement à l'amélioration du chemin Scotch.

Grenville-sur-la-Rouge pourrait également profiter :

- > De dons et commandites pour soutenir des organismes locaux.
- > De sommes d'argent pour soutenir le développement des activités agricoles, touristiques et autres.
- > De sommes d'argent pour aider au lancement de projets communautaires.
- > De dons de terrains pour la création de zones de conservation afin de compenser son impact sur l'environnement.

Enfin, Canada Carbon envisagerait de faire don à GSLR de toute terre acquise pour développer son industrie touristique ou pour toute autre utilité.



⁴ Technical Report and Preliminary Economic Assessment for the Miller Graphite and Marble Property, Grenville Township, Quebec, Canada. Tetra Tech. March 4, 2016. <https://www.canadacarbon.com/docs/Miller-PEA.pdf>

⁵ Selon les estimations du modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), pour chaque emploi direct créé par le secteur minier, 0,9 emploi indirect est créé.



La propriété Miller en un coup d'œil

Situation géographique

La propriété Miller est située dans les Laurentides, à la limite de la région de l'Outaouais, dans le sud du Québec, à environ 75 km à l'ouest de Montréal, et à 90 km à l'est d'Ottawa, en Ontario. Elle est située dans les limites de la MRC d'Argenteuil et sur le territoire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Faits historiques

La mine Miller est un ancien producteur de graphite et de mica qui a été exploitée entre 1845 et 1900. C'était le gisement de graphite Grenville. Le graphite en amas / veine du gisement de Grenville a été considéré comme égal au meilleur graphite connu venant du Sri Lanka. La mine Miller est réputée être la première exploitation de graphite au Canada.

Description de la propriété

La propriété Miller est composée de 71 titres miniers (claims) situés de part et d'autre de la rivière Rouge. Elle couvre une superficie de 4 152 hectares.

Toutefois, la superficie totale en surface des puits d'extraction, de l'usine de traitement et des infrastructures proposés couvre 67 hectares de la propriété Miller. Les travaux d'exploration menés à ce jour sont limités à 30 hectares, soit la surface représentant 30 terrains de football.

[Les activités d'extraction se dérouleront pendant 11 ans.]

Durée de vie de la mine

La mine sera en exploitation pendant environ 18 ans, dont sept (7) années de traitement sans activités extractives.

Infrastructures de projet

Toutes les activités minières, y compris la transformation du concentré de graphite et l'extraction de blocs de marbre, seront réalisées sur la propriété Miller. Un produit transformé (concentré de graphite de grande pureté) sera produit sur le site de la mine.

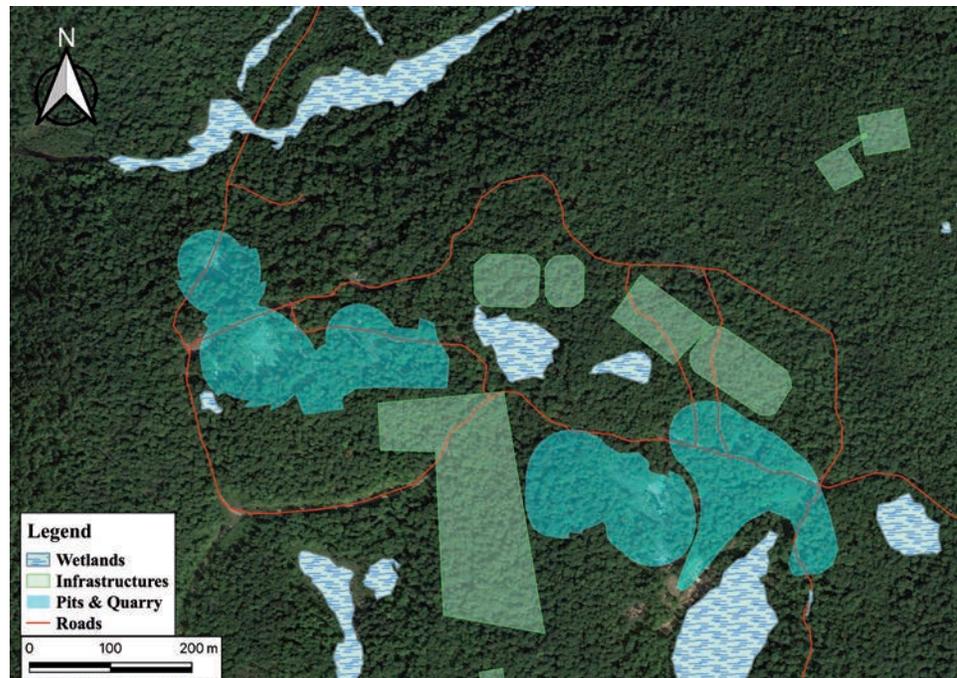
[La superficie totale exploitée couvrira 12 hectares.]

Le projet Miller sera une mine à ciel ouvert d'une superficie totale exploitée de 12 hectares. Il y aura deux fosses pour l'extraction du graphite, une fosse pour l'extraction du marbre, et des installations de service.

Production

La fosse de graphite produira au maximum 1 515 tonnes de graphite purifié par année.

La fosse de marbre devrait produire un tonnage de marbre maximal de 150 000 tonnes par année.





Canada Carbon restaurera le site à ses frais

Les sociétés minières sont régies par plus de 100 lois, règlements et normes en matière environnementale, amenant un encadrement serré de leurs activités en sol québécois.⁶

Par exemple, depuis 2013, une mesure législative rend les sociétés minières responsables à 100 % de la restauration des sites. En conséquence, une société minière doit déposer 100 % de la garantie financière permettant de couvrir les coûts reliés à la restauration du site minier dans les trois (3) premières années suivant la réception du permis minier. La société Canada Carbon soumettra un plan de restauration au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), conformément à l'article 232 de la section III de la *Loi sur les mines*.

Le coût estimé de la réhabilitation et de la fermeture de la mine est estimé à 1 million de dollars. La moitié de cette somme devra être déboursée avant l'obtention du bail minier et le solde dans les trois (3) années suivant l'émission du bail.

Canada Carbon allouera également la somme de 10 000 dollars par année, pendant quatre ans, pour la surveillance de la qualité de l'eau après la fermeture de la mine afin de s'assurer qu'aucun impact ne sera présent suite à ses activités.

Tous les détails concernant la restauration du site Miller se trouvent dans le *Plan de restauration du projet Miller*.⁷



[Canada Carbon déposera environ 1 million de dollars pour couvrir les coûts de restauration et de fermeture de la mine.]



[Canada Carbon exercera une surveillance de la qualité de l'eau pendant une période de 4 ans suivant la fermeture de la mine, à un coût de 10 000 \$ par année.]

⁶ Association minière du Québec. <https://www.amq-inc.com>

⁷ Plan de restauration Projet Miller Canada Carbon inc. Rapport préliminaire déposé à : Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) Décembre 2016. https://www.canadacarbon.com/docs/CCB-Fermeture-Plan-de-fermeture-Canada-Carbone_PRELIMINAIRE.pdf



Canada Carbon prendra des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts sur la faune et la flore

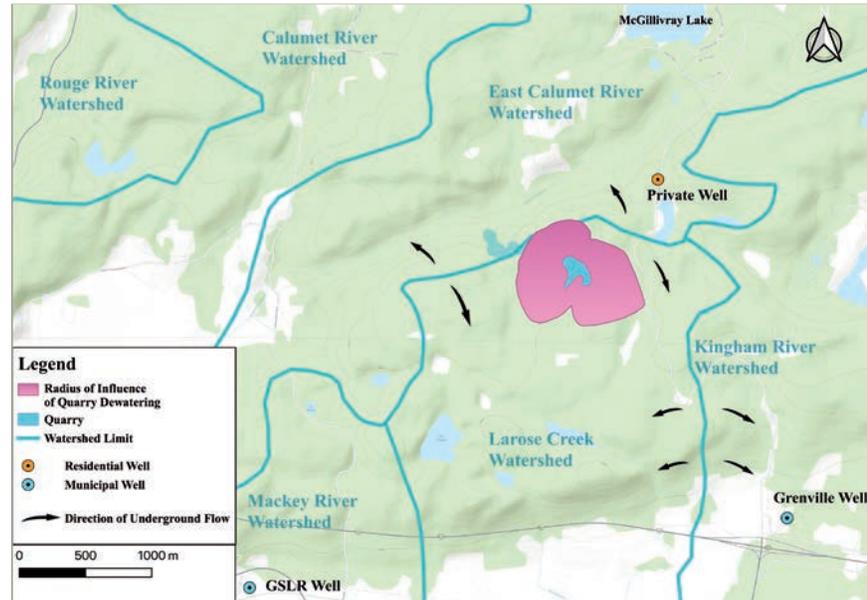


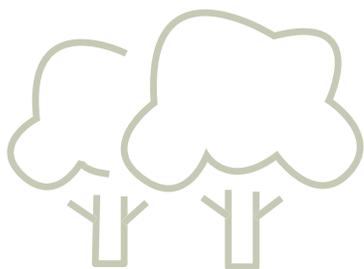
L'encadrement législatif et réglementaire auquel sont soumises les sociétés minières vise à préserver la qualité de l'environnement, promouvoir son assainissement et prévenir sa détérioration. Ainsi, les sociétés minières doivent obtenir un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Canada Carbon devra obtenir ce certificat auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC).

Pour préserver la qualité de l'environnement et prévenir sa détérioration, Canada Carbon s'engage à :

- > Examiner l'impact potentiel de toutes les activités proposées sur l'environnement et prendre des mesures pour minimiser ou, dans la mesure du possible, éliminer cet impact.
- > Respecter les normes reconnues du secteur, tout en respectant les lois et les règlements locaux applicables.
- > Déterminer régulièrement l'impact de la société sur l'environnement et, dans le cadre d'une amélioration continue, s'efforcer d'atteindre des niveaux de performance environnementale plus élevés.
- > Réduire au minimum toute la production de matières dangereuses et non dangereuses et assurer la bonne élimination de tous les déchets.
- > Maintenir un niveau élevé de protection de l'environnement en appliquant les meilleures pratiques et technologies permettant de minimiser les impacts et d'améliorer la qualité de l'environnement en ce qui concerne les étendues d'eau, l'air, la végétation et la faune.
- > Réhabiliter progressivement les zones perturbées, le cas échéant, et élaborer des plans de fermeture permettant une amélioration continue et l'intégration de nouvelles technologies.
- > Former, sensibiliser et éduquer tous les employés afin qu'ils comprennent leur responsabilité environnementale en ce qui a trait aux opérations et aux activités de la société.
- > Exiger des entrepreneurs et des fournisseurs qu'ils agissent conformément aux normes et aux procédures environnementales de la société.
- > Tenir compte des facteurs environnementaux lors de l'achat d'équipements et de matériaux.
- > Se conformer aux normes de l'industrie tout en respectant toutes les lois et réglementations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité.
- > Établir et maintenir un système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité bien défini pour guider ses opérations.
- > S'assurer que tous les employés, dirigeants et directeurs comprennent et adhèrent à son programme de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité.
- > Fournir les ressources, l'expertise et la formation nécessaires pour mener à bien ses programmes de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité.
- > Engager les employés à tous les niveaux dans des programmes visant à minimiser les effets néfastes sur l'environnement résultant de l'activité minière.
- > Promouvoir la sensibilisation à l'environnement chez ses employés, leurs familles et les communautés dans lesquelles ils opèrent.
- > Mener des audits périodiques de ses opérations par rapport aux engagements et aux mesures déclarés concernant la gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité.
- > Maintenir un degré élevé de préparation aux urgences.





[Canada Carbon investira chaque année dans le développement des érablières près du projet Miller.]

- > Communiquer ouvertement avec les employés, le gouvernement, le public et les autres intervenants à propos de cette politique et de tout ce qui concerne la santé, la sécurité et l'environnement.
- > Compenser son impact environnemental dans un ou des projets locaux qui vont promouvoir la diversité biologique de la municipalité. Le tout se fera en concertation avec les différents acteurs : propriétaires terriens, municipalité, MRC, CPTAQ, MELCC et MERN.

La production acéricole

Canada Carbon est disposée à investir dans la forêt environnante du projet Miller afin de préserver le potentiel acéricole de la région. Canada Carbon propose de planter des érables tôt dans le projet afin qu'ils soient plus mûrs lors de la fermeture du site. Canada Carbon investira chaque année dans le développement des érablières près du projet Miller.⁸

Milieux humides

La propriété Miller est recouverte de zones humides et de forêts mixtes. Il y a au total six (6) zones humides comprenant des marécages arborés, des marécages arbustifs, des tourbières arborées, des marais et des étangs, qui couvrent environ 21,53 ha, soit 18 % de la superficie étudiée. Les valeurs écologiques des zones humides varient de basse, à moyenne, à haute. **Canada Carbon souhaite éviter tout impact sur le milieu humide de haute valeur écologique et a modifié son infrastructure de projet de manière à ne pas empiéter sur aucune zone humide.**

Flore

Deux-cent-cinquante-neuf (259) espèces de plantes ont été identifiées, dont 14 ayant un statut spécial ou représentant des espèces d'intérêt. Parmi celles-ci, quatre sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec, tandis qu'une espèce est désignée vulnérable au Québec. Le noyer cendré est également désigné espèce de plante en voie de disparition au Canada. Des mesures visant à éviter les espèces désignées comme vulnérables à la récolte seront évaluées dans le cadre des travaux requis pour satisfaire aux exigences du *certificat d'autorisation*. Canada Carbon souhaite éviter, minimiser ou encore compenser son impact sur ces espèces. Entre autres,

le déplacement de certaines espèces est une mesure efficace pour promouvoir leur survie.

Faune

Une espèce animale à statut particulier a été entendue (mais non observée) ; il s'agit de la grenouille des marais (susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec). Lorsque l'évitement n'est pas possible, les mesures d'atténuation telles que la réinstallation seront évaluées.

Mesures proposées pour la protection de la faune, de la flore et des milieux humides

Des mesures seront évaluées et proposées au MELCC dans le cadre des travaux nécessaires à l'obtention du *Certificat d'autorisation*.

L'importance du dialogue

Les sociétés minières savent qu'il est nécessaire de répondre aux préoccupations et aux exigences des gouvernements et des communautés locales. Leurs obligations s'étendent bien au-delà des obligations minimales associées à la réalisation d'une évaluation des répercussions environnementales. Les sociétés minières doivent comprendre les attentes variables des communautés locales et des gouvernements, répondre aux demandes des parties intéressées, et s'engager dans un processus de transparence.

Canada Carbon réitère son engagement à poursuivre le dialogue avec la population de Grenville-sur-la-Rouge. Ce dialogue pourrait déboucher sur les engagements suivants :

- > La tenue de rencontres d'information et de portes ouvertes.
- > La création de comités de suivi du projet Miller.
- > La mise sur pied de mécanismes d'information destinés à la population.
- > L'ouverture d'un bureau de liaison à Grenville-sur-la-Rouge.

⁸ Extrait d'une lettre d'intention datée du 4 décembre 2017.



Affirmations souvent entendues et questions fréquemment posées

La mine Miller couvrirait près du tiers de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, soit 105 km².

En réalité, les fosses couvriront seulement 0,12 km².

La superficie du projet Miller serait de 1 000 acres.

Le projet Miller, fosses et infrastructures comprises, s'étendra sur 67 hectares.

L'aquifère du projet Miller est de classe 1 (c'est-à-dire hautement protégé, car un aquifère de classe 1 peut alimenter un puits public en eau potable).

L'aquifère du projet Miller est de classe III, ce qui signifie qu'il n'est pas économiquement exploitable en raison de son faible volume et qu'il n'alimente aucun puits résidentiel.⁹

La vue du pont qui relie l'Ontario et le Québec donne sur la montagne où Canada Carbon travaille.

Le projet Miller est situé dans la vallée, **derrière la montagne** que l'on voit de n'importe quel endroit de la plaine de GSLR. Le projet **ne sera pas visible** à partir des basses terres, ni du chemin Scotch.

Les puits des citoyens risquent de s'assécher.

Le dénoyage de la carrière n'aura aucun impact sur la quantité ou la qualité de l'eau des puits dans la municipalité de GSLR, y compris les puits voisins.¹⁰

Il y aura des perturbations liées au bruit industriel.

Canada Carbon réduira l'impact sonore à l'aide de murs acoustiques et en limitant les heures de certaines activités. La modélisation actuelle de Canada Carbon répond aux normes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MELCC).¹¹ Canada Carbon continuera de chercher des moyens de réduire l'impact sonore.

Les maisons vont perdre de la valeur.

À Malartic, en Abitibi, toutes les propriétés ont connu une hausse de leur valeur supérieure à celle observée ailleurs en région.¹² Cela est également vrai pour les propriétés situées dans la partie sud de Malartic, à moins de 695 mètres de la mine. Le voisin le plus proche du projet Miller est à 720 mètres de la mine.

La qualité de l'eau potable sera affectée.

L'étude hydrogéologique¹³ a mis en évidence que la quantité de métal contenue dans le roc est insuffisante pour contaminer l'environnement et qu'il n'y aura aucune génération d'acide pouvant attaquer les métaux environnants, ce qui élimine le potentiel de contamination par lessivage et par transport de métaux.

Canada Carbon entend utiliser des puits d'observation autour du projet Miller afin de superviser la qualité et la quantité d'eau avoisinante, même si les résultats des études hydrogéologiques permettent de croire que ces mesures s'avéreront inutiles.

Le village de Grenville et la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge ont tous deux confirmé, à la suite d'études d'ingénierie indépendantes menées séparément, que les sources d'alimentation en eau de leurs puits publics ne seraient pas touchées par les travaux inhérents au projet Miller du fait que les emplacements de leurs puits respectifs se trouvent dans différents bassins versants de celui du projet Miller.¹⁴





Les travaux au projet Miller entraveront l'écoulement naturel des eaux de surface et affecteront les eaux souterraines qui affectent les puits.

L'écoulement de l'eau de surface de la zone du projet Miller va du lac McGillivray vers le projet Miller, empêchant ainsi toute interférence avec la zone située en amont. Elle s'éloigne ainsi du lac McGillivray et du voisin le plus proche situé sur le chemin Scotch.¹⁵

Canada Carbon tente d'éviter les audiences du BAPE.

Le projet Miller n'est pas soumis aux audiences du BAPE, parce que le gouvernement du Québec a déterminé que seuls les projets miniers qui traitent 500 tonnes de minerai et plus par jour nécessitent un examen du BAPE. La mine Miller ne traiterait en moyenne que 388 tonnes de minerai de graphite par jour. En comparaison, la mine Canadian Malartic traite 55 000 tonnes de minerai par jour¹⁶, soit plus de 100 fois le volume du projet Miller.

La mine de graphite et la carrière de marbre produiront un bruit excessif.

La première étude acoustique a déterminé qu'en construisant un mur acoustique de 5 m à côté des fosses de graphite sur le site de Miller, l'impact sonore était inférieur aux limites du MELCC qui sont de 45 décibels le jour et de 40 décibels la nuit. Une étude complémentaire, réalisée au mois de janvier 2018, a présenté un nouveau modèle qui indique que, lorsque seule la carrière de marbre est en service, le niveau sonore ne dépasse pas 29,9 décibels pour les deux plus proches voisins, ce qui équivaut au niveau sonore d'une zone rurale calme. Lorsque la profondeur des fosses de graphite est intégrée au modèle, le niveau sonore atteint au maximum 43,2 décibels pendant la journée avec un mur acoustique de 5 m et est réduit à 40,5 décibels avec un mur acoustique de 15 m. Les activités d'extraction du graphite cessent pendant la nuit. De plus, la profondeur d'excavation au-dessous de 5 m des fosses de graphite n'est pas intégrée à l'étude sonore. À mesure que la fosse s'approfondira, l'impact des opérations sur le bruit sera considérablement réduit.

La Société étudie toujours les options permettant de réduire davantage le bruit, notamment la modification

de la géométrie du mur acoustique et la sélection d'équipements plus silencieux ou la modification des processus. Il est important de noter que le MELCC a besoin d'une modélisation sonore si une carrière est située à moins de 600 m de tout logement. Le voisin le plus proche du projet Miller est situé à 720 m.¹⁷

Ce projet va détruire le paysage et bouleverser des zones écologiques sensibles.

Il y a des zones marécageuses sensibles avec des espèces animales qui disparaîtraient à tout jamais.

Les mesures visant à éviter les espèces désignées comme vulnérables à la récolte seront évaluées dans le cadre des travaux nécessaires pour satisfaire aux exigences du *certificat d'autorisation*. Canada Carbon souhaite éviter, minimiser ou même compenser son impact sur ces espèces. Entre autres choses, le mouvement de certaines espèces est une mesure efficace pour promouvoir leur survie.

En outre, Canada Carbon est légalement tenue de nettoyer et de réhabiliter le site minier après la fermeture. C'est une condition essentielle pour obtenir un permis d'exploitation.

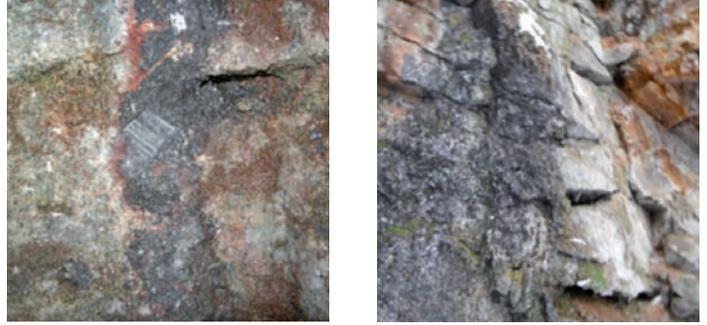
Canada Carbon entend s'installer autour d'un lac où une centaine de résidences, situées à moins de 1,5 km, seraient affectées.

Ils veulent s'installer à moins de 1 km d'un camp de vacances pour enfants défavorisés. Vous pouvez vous imaginer tout ce que ça comporte comme bruit, comme explosions et forages, va-et-vient de camions lourds, etc.

Le voisin le plus proche du projet Miller se trouve à 720 mètres de la propriété Miller.

Une étude acoustique indépendante a montré que le niveau de bruit généré par l'extraction du graphite et du marbre serait inférieur aux limites fixées par la loi.¹⁸

Il n'y aura aucun forage, dynamitage, extraction ou camionnage la nuit pour l'exploitation de la mine. La carrière continuera de fonctionner comme au cours de la journée, produisant moins de 30 décibels pour le voisin le plus proche.



Il y aura quatre (4) sautages par année, pendant quelques secondes seulement, dans la zone d'extraction du graphite. L'extraction des stériles provenant de la carrière se fera par sciage ou par microsautages. Cette méthode réduira considérablement la quantité de dynamitage à faire.

La mine produira un bruit inférieur aux limites fixées par la loi.

Le camp Amy Molson est principalement utilisé en été.

L'entrée du projet Miller est située à quelques kilomètres au sud du camp. Il est très peu probable que les camions circulent à proximité ou autour du camp.

Canada Carbon n'effectuera pas de dynamitage pendant que les enfants seront au camp ou pendant l'été alors que l'utilisation du lac McGillivray sera à son apogée.

La compagnie produira des déchets toxiques qu'elle abandonnera sur place et qui demeureront là pendant des années.

Des rapports produits par des experts indépendants ont confirmé que le projet Miller **ne générera que des déchets non-toxiques.**

De plus, de par la Loi, Canada Carbon a l'obligation de nettoyer et de réhabiliter le site minier après sa fermeture. C'est une condition essentielle à l'obtention d'un permis d'exploitation. La société est tenue de fournir une caution correspondant au coût estimé de la réhabilitation afin que des fonds soient disponibles à la fin du projet pour assurer la réhabilitation.

-
- 9 Étude hydrogéologique Projet carrière de marbre Miller Grenville-sur-la-Rouge (Québec). Préparé par BluMetric Environnement inc. 2018. Page 10, figure 8. https://www.canadacarbon.com/docs/Final_Hydrogeological_Report_Quarry.pdf
 - 10 Étude hydrogéologique Projet carrière de marbre Miller Grenville-sur-la-Rouge (Québec). Préparé par BluMetric Environnement inc. 2018. Page 10, figure 9. https://www.canadacarbon.com/docs/Final_Hydrogeological_Report_Quarry.pdf
 - 11 Étude acoustique – Projet minier de Canada Carbon à Grenville-sur-la-Rouge – Phase préliminaire. Vinacoustik inc. 2016. Page 13. <https://www.canadacarbon.com/docs/CCB-SON-Etude-Accoustique-PRELIMINAIRE-2.pdf>
 - 12 Rapport de consultation relatif à la mesure de la disponibilité et des prix de vente des propriétés unifamiliales dans la MRC de la Vallée de l'Or. Capital RLH. Page 36.
 - 13 Étude hydrogéologique Projet carrière de marbre Miller Grenville-sur-la-Rouge (Québec). Préparé par BluMetric Environnement inc. 2018. https://www.canadacarbon.com/docs/Final_Hydrogeological_Report_Quarry.pdf
 - 14 Canada Carbon Obtains Independent Hydrogeological Report Indicating Zero Impact of Its Miller Project on Grenville Drinking Water. https://www.canadacarbon.com/newsdetail?&newsfile=ccb_20170718.htm – Dernières nouvelles
 - 15 Canada Carbon Completes Hydrogeology and Sound Impact Study on its Miller Project. https://www.canadacarbon.com/newsdetail?&newsfile=ccb_20180228.htm – Dernières nouvelles
 - 16 <http://www.canadianmalartic.com/Entreprise-apropos.html>
 - 17 Canada Carbon Completes Hydrogeology And Sound Impact Study on Its Miller Project. https://www.canadacarbon.com/newsdetail?&newsfile=ccb_20180228.htm – Dernières nouvelles
 - 18 Étude acoustique – Projet minier de Canada Carbon à Grenville-sur-la-Rouge – Phase préliminaire. Vinacoustik inc. 2016. <https://www.canadacarbon.com/docs/CCB-SON-Etude-Accoustique-PRELIMINAIRE-2.pdf>





www.canadacarbon.com

www.facebook.com/Canada-Carbon-Inc-TSXv-CCB-263158513699007/